

CONCESSIONNAIRE



**AUTOROUTE A150**  
**LIAISON BARENTIN / ECALLES-ALIX**



**CONCEPTION CONSTRUCTION**  
**DOSSIER DE RECOMMANDATIONS**

Indices	Date	Objet de l'indice	Document			
			Rédacteur	Cellule	Vérificateur	Approbateur
A	21/01/2015	Création du document	BPY	ING	SFY	WGUY
B	26/03/2015	Prise en compte observations GIE A150	BPY	ING	SFY	WGUY

Référence du document						
Phase	Thème	Zone	Emetteur	Nature doc	Numéro	indice
<b>DOE</b>	<b>GEN</b>	<b>ENS</b>	<b>ING</b>	<b>NTE</b>	<b>13115</b>	<b>B</b>

Diffusion du document : Direction de Projet					
Destinataires		N. ex	Destinataires		N. ex
Maître d'ouvrage		2			
Direction de Projet		2			
Ingénierie intégrée		2			
QSE					
DIT/GRA		1			
Maîtrise du document : ING					

# Suivi des modifications

	A	B	C	D	E	F		A	B	C	D	E	F		A	B	C	D	E	F
1	X	X					11	X	X					21						
2	X	X					12	X	X					22						
3	X	X					13	X	X					23						
4	X	X					14	X	X					24						
5	X	X					15	X	X					25						
6	X	X					16	X	X					26						
7	X	X					17	X	X					27						
8	X	X					18	X	X					28						
9	X	X					19		X					29						
10	X	X					20		X					30						

	A	B	C	D	E	F		A	B	C	D	E	F		A	B	C	D	E	F
31							41							51						
32							42							52						
33							43							53						
34							44							54						
35							45							55						
36							46							56						
37							47							57						
38							48							58						
39							49							59						
40							50							60						

	A	B	C	D	E	F		A	B	C	D	E	F		A	B	C	D	E	F
61							71							91						
62							72							92						
63							73							93						
64							74							94						
65							75							95						
66							76							96						
67							77							97						
68							78							98						
69							79							99						
70							80							100						

# Sommaire

1. PRESENTATION.....	5
2. FONCIER .....	5
3. TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT PROFOND .....	8
4. CHAUSSEES .....	9
5. ASSAINISSEMENT.....	9
6. CLOTURES.....	12
7. DISPOSITIFS DE RETENUE .....	12
8. ECRANS ACOUSTIQUES .....	12
9. SIGNALISATION VERTICALE .....	13
10. SIGNALISATION HORIZONTALE.....	13
11. OUVRAGES D'ART COURANTS.....	13
11.1 DESCRIPTIF .....	13
11.2 RECOMMANDATIONS .....	13
11.2.1 Visites de l'exploitant .....	13
11.2.2 Suivi topographique des ouvrages d'art courants.....	13
11.2.3 Joints de chaussée .....	14
11.2.4 Appareils d'appui.....	14
11.2.5 Dispositifs de retenue sur ouvrages d'art courants.....	14
12. VIADUC.....	14
12.1 DESCRIPTIF .....	14
12.2 RECOMMANDATIONS .....	14
12.2.1 Visites de l'exploitant .....	14
12.2.2 Suivi topographique du viaduc.....	14
12.2.3 Suivi tassement culée C6 .....	15
12.2.4 Suivi tassement pile P1 .....	16
12.2.5 Appareils d'appui.....	16
12.2.6 Joints de chaussée .....	16
12.2.7 Dispositifs de retenue sur viaduc .....	16

12.2.8	Transpec (lisse supérieures au droit des joints) .....	16
12.2.9	Corniches caniveaux, écrans PMMA .....	16
12.2.10	Points d'ancrage .....	16
12.2.11	Contrôle structurel des piles .....	17
12.2.12	Charpente métallique .....	17
<b>13.</b>	<b>BARRIERE PLEINE VOIE .....</b>	<b>17</b>
13.1	DALLE DE PEAGE .....	17
13.2	AIRE DE JEUX.....	17
13.3	SANITAIRES .....	17
13.4	CUVES SDIS .....	17
<b>14.</b>	<b>BATIMENTS .....</b>	<b>17</b>
14.1	BATIMENTS.....	17
14.2	STATION FABRICATION SAUMURE : .....	18
<b>15.</b>	<b>AUVENT.....</b>	<b>18</b>
<b>16.</b>	<b>EQUIPEMENTS .....</b>	<b>18</b>
<b>17.</b>	<b>PLANTATIONS.....</b>	<b>19</b>
<b>18.</b>	<b>SECURITE .....</b>	<b>19</b>
<b>19.</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>20</b>

## 1. PRESENTATION

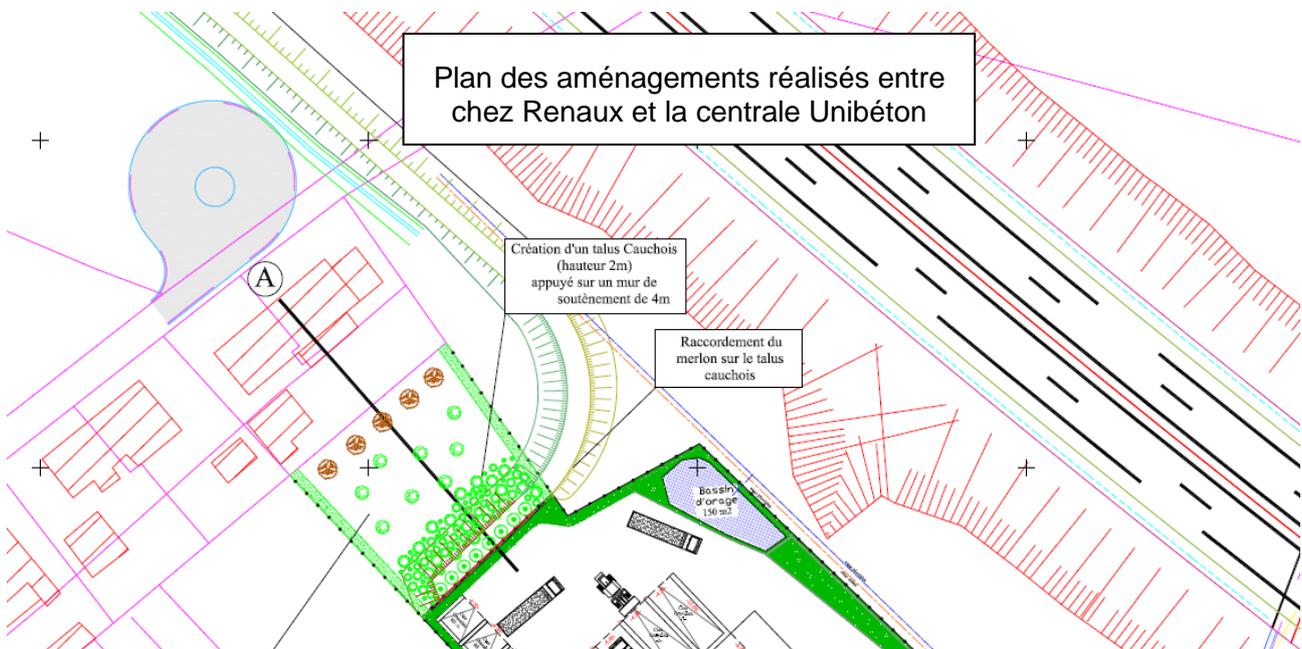
Cette note reprend l'ensemble des recommandations auprès de l'exploitant pour l'entretien de l'autoroute A150.

## 2. FONCIER

**Roumare** : un délaissé d'emprise existe entre le remblai de la section courante et le chemin piéton reliant Roumare à la zone commerciale de la Carbonnière. L'agriculteur exploitant les parcelles voisines (M. Jérôme Grandsire) est intéressé pour acquérir ce terrain ou pour l'exploiter en jachère. La Mairie souhaite par ailleurs rouvrir un chemin communal abandonné le long de cette parcelle et pourrait être intéressée par la rétrocession d'une bande de ce délaissé.

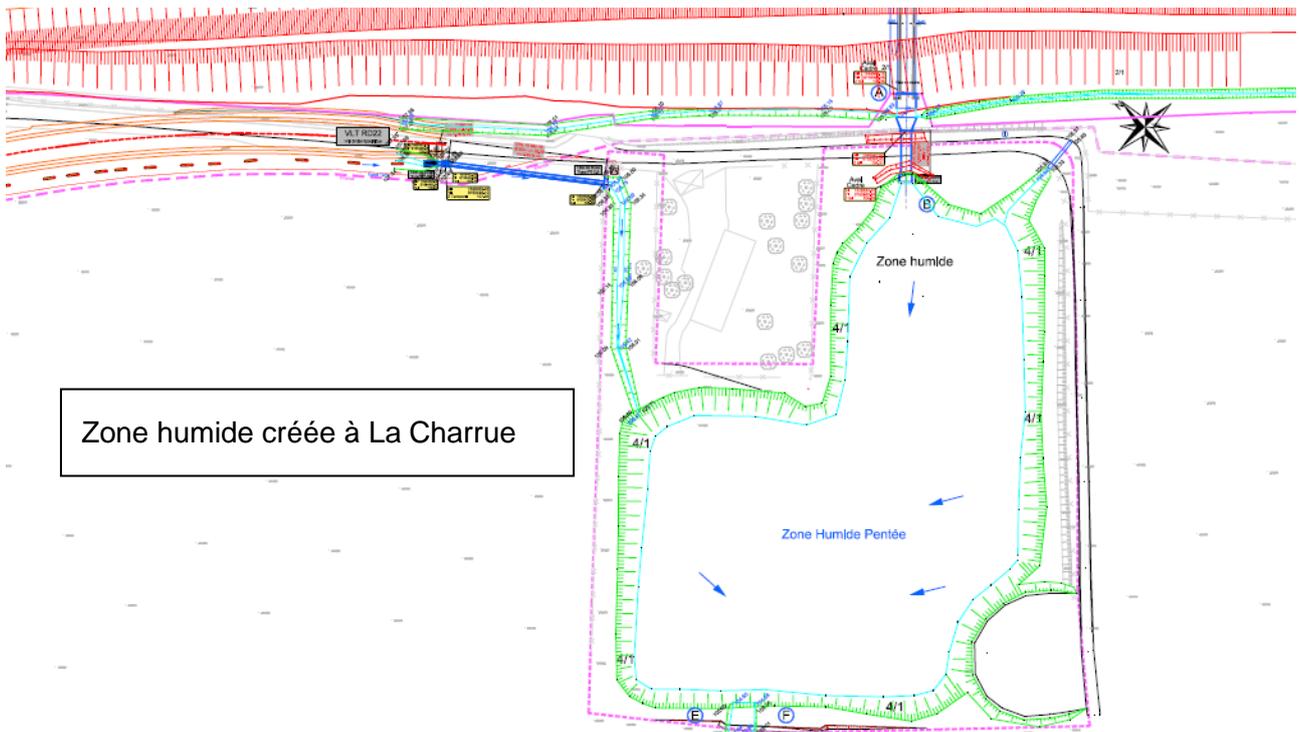
**Roumare – vallon du Fond de Villers** : Mr Bouteiller, exploitant de parcelles prairiales à l'aval, ainsi que la Mairie de Roumare ont signalé une augmentation des ruissellements liée principalement à la création de la voie communale de Barentin et à la modification de tracé de la RD67 (les eaux de l'échangeur, y compris barreau départemental sont collectées dans le bassin multifonction). **L'essentiel des eaux rejoignant ce thalweg provient de l'amont du Fond de Villers (via la buse sous l'A150 Rouen-Barentin, de la zone commerciale de la Carbonnière (dont les rejets sont rétablis sous l'A150 et la RD67), ainsi que de l'A150 Rouen-Barentin qui n'est pas équipée de bassin de rétention/traitement.**

**Barentin – Mr et Mme Renaux**, propriétaires de l'habitation la plus proche de l'autoroute rue Michelet : le délaissé acquis entre leur propriété et la centrale Unibéton a été réaménagé et planté selon leurs souhaits, dans l'objectif d'une rétrocession du terrain.



**Barentin – M. et Mme Pichon** : la propriété des Pichon est située dans le coteau au nord-est de la culée C0 du viaduc. En phase chantier, des arrivées d'eau en provenance des coteaux déboisés ont eu lieu dans la propriété. Des aménagements (petits merlons/cunettes) ont été réalisés pour collecter les eaux dans le coteau et sont à maintenir. Par ailleurs, l'accès à la propriété des Pichon par la RD143 est commun dans sa partie basse avec l'accès à la pile P1.

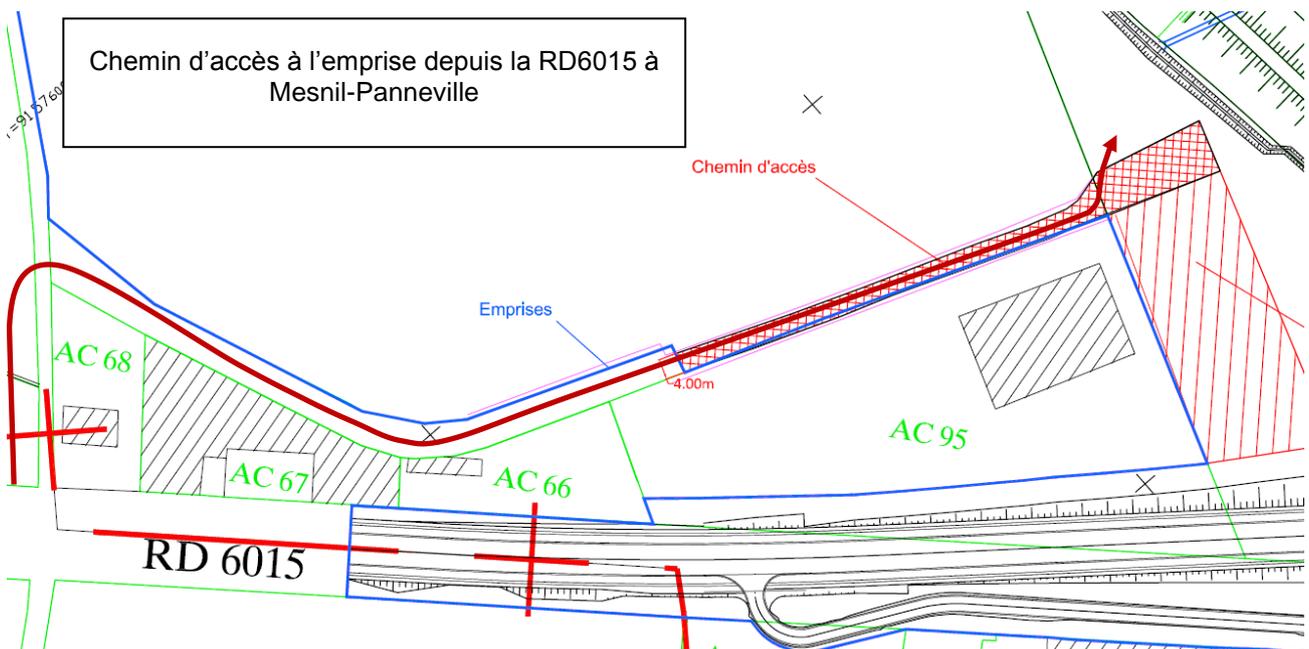




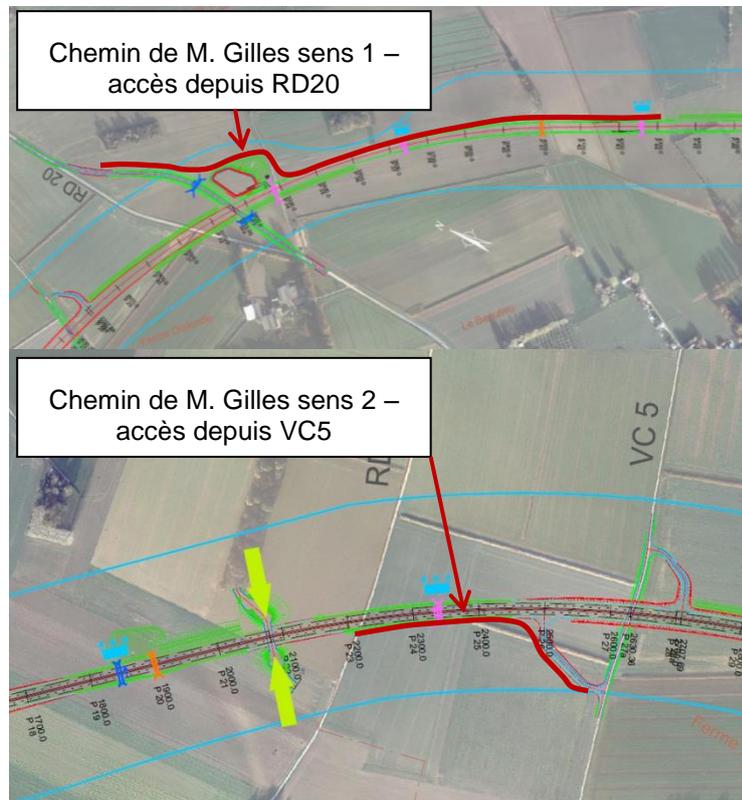
**Bouville – La Chapelle** : forte opposition au projet constatée en phase travaux ayant entraîné la constitution de merlons de grande hauteur. L'aménagement foncier a entraîné la conversion des prairies situées entre l'A150 et le hameau en cultures. Des terrassements agricoles importants (comblement de dépressions de terrain) réalisés après mise en service de l'autoroute risquent de générer des problèmes hydrauliques.

**Bouville – Boscriscard** : en arrière de l'écran acoustique, la clôture a été posée de manière à permettre à M. Paillette d'accéder à un délaissé à l'arrière de sa propriété. M. Paillette prévoit de poser un portillon entre sa propriété et la clôture pour éviter tout dépôt sauvage. L'accès à l'écran acoustique se fait via le chemin d'accès à sa propriété, qu'il ferme avec une chaîne munie d'un cadenas.

**Mesnil-Panneville – Le Bosc Hérisson** : devenir de la plateforme de la base vie à déterminer. Un accès à l'emprise autoroutière restera possible à cet endroit via le chemin entre la plateforme et les habitations/locaux en bordure de la RD6015.



**Motteville** – ferme de la Dialonde (M. Gilles) – deux chemins d’exploitation agricole ont été créés le long de l’A150. Le premier, dans le sens 1, accessible depuis la RD20, permet d’accéder à deux fosses de diffusion. Le second, dans le sens 2, accessible de la VC5 de Motteville permet d’accéder au Passage Grande Faune du Bel Event.



### 3. TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT PROFOND

➤ **Suivi du remblai de la culée C6 du viaduc situé côté Barentin:**

Dans le cadre de la réalisation du remblai de la culée C6 du viaduc, un suivi du remblai a été effectué pendant la durée des travaux par la pose d’inclinomètres.

Une note de calculs a été établie afin d’identifier les dispositions constructives de ce remblai. Cette note de calculs a été codifiée EXE-GEO-RB29-GIE-NDC-00002-D4 et transmise dans le DOE. Un relevé de l’instrumentation mise en œuvre a été fait périodiquement de mai 2013 à juin 2014.

Douze rapports de suivi ont été établis. Les relevés d’instrumentation du remblai sont fournis dans le DOE.

Les inclinomètres ont été maintenus afin que l’exploitant puisse continuer ce suivi et effectuer un relevé annuel de ceux-ci.

➤ **Surveillance des indices de cavités**

Conformément aux demandes de l’audit Cavités réalisé par le CEREMA, un plan de gestion spécifique du risque de cavités doit être mis en place sur l’A150. Ce plan de gestion est basé sur la procédure de surveillance du risque cavités en phase d’exploitation, remise dans le DOE.

Cette procédure prévoit à la fois une surveillance globale de l'emprise et de ses abords, et une surveillance plus poussée de plusieurs indices pour lesquels des doutes sur la présence de cavités subsistent : IC115, IC154, IC189, IC190, IC191, IC229, IC236, IC327, IC330.

➤ **Surveillance des tranchées drainantes en traversée de chaussées des DB11 et DB30 :**

Il est préconisé de surveiller par une visite annuelle la zone de transition déblai/remblai située au sud du viaduc côté Barentin (PR 13,37) et le masque drainant du DB11 (PR 20,85) qui a fait l'objet d'une note de calcul de stabilité (EXE-GEO-DB11-GIE-NDC-00020-C4) jointe au DOE.

➤ **Entretien des ouvrages hydrauliques de traversée :**

L'ensemble des ouvrages hydrauliques de traversée doit faire l'objet d'une inspection annuelle et d'un curage éventuel en cas de dépôt de matériaux au fond.

Plusieurs ouvrages hydrauliques fonctionnent partiellement en charge en période hivernale, ce qui entraîne une sédimentation accrue au cours de cette période. Néanmoins, ces ouvrages étant hors d'eau en période estivale, ils seront auto curés par les pluies d'orage de cette période. Une vérification visuelle de ces ouvrages doit néanmoins être réalisée en fin de période sèche (août-septembre), afin de vérifier si une accumulation de sédiments persiste. Le cas échéant un curage sera réalisé suite à cette visite.

Les ouvrages concernés sont les suivants : OHA1845, OHA2340, OHA3640, OHA5160, OHA7125, OHA9755, PI1076, OHA11618.

## 4. CHAUSSEES

---

Un état initial a été effectué par le maître d'ouvrage dans le cadre du point zéro des chaussées.

L'entretien des chaussées sera effectué dans le cadre du programme d'entretien des enrobés prévu dans l'avant-projet chaussée (APA\_CHA\_ENS\_ING\_NTE\_03500\_C) validé en date du 23 décembre 2014.

La couche de roulement de la section courante et notamment celle des BAU fera l'objet d'une surveillance visuelle annuelle.

## 5. ASSAINISSEMENT

---

Des contrôles visuels sont à réaliser deux fois par an sur l'ensemble des bassins et leurs équipements spécifiques et les assainissements latéraux ainsi que les équipements de traitement des eaux usées pour en vérifier le bon fonctionnement.

Une visite non courante systématique doit également être réalisée après tout évènement pluvieux d'importance (période de retour à valider par le Bureau de Police de l'Eau) ou pollution accidentelle.

A cela s'ajoute un entretien plus spécifique sur :

➤ **Bassins (BM) :**

- faucardage joncs des bassins,
- vérification du ravinement au droit de la buse d'entrée et sur les talus,
- vérification de la tenue en eau,
- nettoyage ou vidange des bassins à géomembrane par pompage (pas de revêtement de fond) lors de l'accumulation de boues,
- vérification du bon fonctionnement des vannes d'entrée et sortie permettant d'isoler le bassin.

➤ **Zones humides :**

- respect des préconisations spécifiques précisées dans le Plan de Gestion Ecologique Global des emprises (référence : CNPN-ENV-ENS-ST-NTE-00082),
- faucardage joncs,
- vérification du ravinement au droit des ouvrages hydrauliques.

➤ **Cunettes**

- lors de dégradations accidentelles des cunettes : remplacement de la géomembrane d'étanchéité si nécessaire, reprofilage de la cunette avec les matériaux du site, et si pollution, enlèvement des matériaux pollués et substitution,
- approvisionnement en terre végétale argileuse ou limon (perméabilité  $10^{-6}$ ) sur 10 cm d'épaisseur, pour réglage de la cunette et enherbement.

➤ **Noues**

- suivi régulier du fonctionnement des noues collectant les eaux des bassins versants naturels

➤ **CAF**

- Suivi régulier des caniveaux à fentes et notamment de leur extrémité pour éviter les embâcles et leur bouchage.

➤ **Caniveaux à grilles**

- Suivi régulier des caniveaux à grilles pour éviter les embâcles et le bouchage des grilles.

➤ Désensablement régulier (après évènements pluvieux notamment des premières années) des fosses d'entonnement et de dissipation des OH.

➤ Vérification du raccordement + fonctionnement des OH petites faunes.

➤ Bon écoulement des eaux au travers des OH de traversée. Contrôle de l'envasement.

➤ **Descente d'eaux en polyéthylène:**

- Vérification du jointoiment entre chacun des éléments des descentes d'eaux.
- Vérification du bon état des scellements béton épaulant les descentes d'eau,
- Retrait éventuel de tout obstacle dans les descentes d'eau (végétation notamment)

➤ **Equipements de traitement des Eaux Usées :**

- Fosses Toutes Eaux :
  - vérification du niveau de boues à chaque visite mensuelle par sondage côté entrée et côté sortie ;
  - contrôle mensuel du préfiltre
  - vidange a minima tous les 4 ans, ou plus régulièrement si le niveau de boues constatés dans les fosses le nécessite.
- Bassins macrophytes :
  - taille annuelle en fin d'été, avec exportation des produits de fauche, et en laissant une hauteur de végétation de 30 cm
  - vérification de l'absence de mauvaises herbes à chaque visite mensuelle et arrachage éventuel de celles-ci
  - vérification visuelle du fonctionnement du système d'épandage et de la bonne répartition de l'eau à chaque visite mensuelle
- curage des boues lorsque la hauteur de la couche de boue atteint 15 cm. Chasses hydrauliques: à chaque visite mensuelle, rinçage ou vidange des matières lourdes éventuelles
- Dispositifs de ventilation : contrôle visuel à chaque visite mensuelle et débouchage si nécessaire.

➤ **Zones sous surveillance :**

- Suivi de la cunette entre les PR 27.450 et PR 28.550 dans le sens 1.
- Vigilance et contrôles renforcés de l'assainissement de part et d'autre du viaduc. Une note de préconisations spécifiques a été réalisée à ce sujet (PRO\_ASS-ENV-ING-NTE-06258-A). Elle est jointe en annexe 1.

Pour les deux zones ci-dessous, tant que la densité de la végétation ne sera pas suffisante sur les zones terrassées, une visite et un nettoyage systématiques des regards sont préconisés, au moins au cours de la première année d'exploitation.

- système d'avaloir-grille au point bas de la cunette au PR17.9 dans les deux sens de circulation, et au PR20.9 dans les deux sens de circulation, pour éviter tout risque d'engorgement.
- entonnement des grilles entre les PR 20.6 et 20.9 dans les 2 sens de circulation, pour éviter tout risque d'engorgement.

## 6. CLOTURES

---

### ➤ Clôture:

Une visite des clôtures sera réalisée régulièrement tous les ans.

### ➤ Portails et portillons :

- Graissage des gonds des portails et portillons.
- Entretien gâche.
- Réglage.

### ➤ Passes américaines :

- Graissage.
- Vérification du bon état du grillage petite faune posé en partie basse.

## 7. DISPOSITIFS DE RETENUE

---

### ➤ Généralités :

Des dispositifs de retenue différents ont été mis en place sur la section courante, en terre-plein central, sur les ouvrages d'art et sur les rétablissements. Un document recensant l'ensemble des dispositifs de retenue a été établi et codifié APA-ESE-ENS-ING-NTE-03941-A. Il est joint au DOE.

Pour chacun des dispositifs de retenue, son changement est préconisé dès qu'il a subi une déformation, afin de garantir son bon fonctionnement en cas de choc ultérieur.

### ➤ Interruption TPC (ITPC):

En rappel, le modèle d'ITPC mis en place est le MotionGuard H2 W5 du fournisseur Volkmann & Roszbach (hors ITPC au PR 11,08). Les caractéristiques du dispositif sont données dans le dossier commun aux dispositifs de retenue cité précédemment.

Le dossier d'agrément inclut notamment le mode opératoire du raccordement sur la DBA centrale du TPC.

### ➤ Système d'ouverture de glissières (SOG):

En rappel, l'accès au bassin BM 32.2 au PR 25,42 et l'accès à la réserve incendie au PR 14,98 sont équipés d'un dispositif d'ouverture rapide type SOG, dont le descriptif est rappelé en annexe 2.

## 8. ECRANS ACOUSTIQUES

---

- Contrôle visuel des écrans et boulonnerie tous les ans.
- Vérification boulonnerie et assemblage structurel tous les 3 ans.

## 9. SIGNALISATION VERTICALE

---

- Remplacement des panneaux, réflecteurs, jalonneurs ou balises à prévoir si dégradations.
- Examen visuel des structures des PMV, portiques et potences tous les ans.
- Contrôle de la structure et des fixations des PMV, portiques et potences tous les 3 ans.

## 10. SIGNALISATION HORIZONTALE

---

La signalisation horizontale doit faire l'objet d'une première remise en peinture courant printemps 2015.

La signalisation horizontale fera l'objet d'une surveillance de l'exploitant dans le cadre de son contrôle continu des ouvrages.

## 11. OUVRAGES D'ART COURANTS

---

### 11.1 DESCRIPTIF

La section Barentin - Ecalles-Alix comprend 17 ouvrages d'art courants de rétablissement (routier, piéton ou faune).

Les ouvrages d'art courants sont constitués de :

- **14 franchissements routiers** comprenant :
  - 13 passages supérieurs (PS)
  - 1 passage inférieur (PI)
- **2 passages pour la grande faune (PGF)** comprenant :
  - 1 passage supérieur (PS)
  - 1 passage inférieur (PI)
- **1 ouvrage pour piétons** de type « cadres » en passage inférieur (PI).

### 11.2 RECOMMANDATIONS

#### 11.2.1 VISITES DE L'EXPLOITANT

Les ouvrages d'art courants pourront faire l'objet d'un contrôle visuel annuellement.

Dans le cadre de l'ITSEOA, le concessionnaire mandatera un bureau d'études spécialisé pour réaliser un bilan complet quinquennal de chacun des ouvrages d'art courants.

#### 11.2.2 SUIVI TOPOGRAPHIQUE DES OUVRAGES D'ART COURANTS

##### ➤ Cibles et repères de nivellement :

Des repères de nivellements ont été mis sur tous les ouvrages :

- PI (1666 et PGF693) : le plan type de la position des repères est donné en annexe 3.  
N.B. : PGF693, les écrans sont en lieu et place des garde-corps

- PS (tous, y compris le PGF208) : le plan type de la position des repères est donnée en annexe 4.  
N.B.1 : PS 580 : le principe est le même avec 2 travées et 2 piles supplémentaires : repères sur appuis et à mi- travée des 2 côtés.  
N.B.2 : PGF208 : les écrans sont en lieu et place des dispositifs de retenue.

➤ **Suivi :**

- Suivi structurel à faire dans le cadre de l'ITSEOA.
- Relevé topographique annuel, pendant 5 ans. Ensuite à réaliser dans le cadre de l'ITSEOA.

### 11.2.3 JOINTS DE CHAUSSEE

Les préconisations d'entretien des joints de chaussée WR 50 CIPEC des ouvrages d'art courants sont décrites selon les fiches techniques jointes au DOE.

### 11.2.4 APPAREILS D'APPUI

Les appareils d'appui néoprène doivent être contrôlés visuellement annuellement.

Dans le cadre de ce contrôle, l'état des plaques de glissement sera vérifié et le cas échéant, elles devront être nettoyées. L'appui néoprène et les bossages devront être vérifiés et les éventuelles dégradations suivies.

### 11.2.5 DISPOSITIFS DE RETENUE SUR OUVRAGES D'ART COURANTS

Voir paragraphe dispositifs de retenue.

## 12. VIADUC

---

### 12.1 DESCRIPTIF

La section Barentin - Ecalles-Alix comprend 1 ouvrage d'art non courant : le viaduc de franchissement de l'Austreberthe

Cet ouvrage d'art d'une longueur d'environ 474 m à 6 travées est un ouvrage de type mixte, bipoutre métallique avec hourdis béton sur prédalles.

### 12.2 RECOMMANDATIONS

#### 12.2.1 VISITES DE L'EXPLOITANT

Le viaduc pourra faire l'objet d'un contrôle visuel annuellement.

Dans le cadre de l'ITSEOA, le concessionnaire mandatera un bureau d'études spécialisé pour réaliser un bilan complet triennal du viaduc.

#### 12.2.2 SUIVI TOPOGRAPHIQUE DU VIADUC

➤ Cibles et repères de nivellement :

Des cibles et repères de nivellement ont été posés pour effectuer le suivi topographique du viaduc :

- Sur tablier : repères de nivellement suivant plan précisant leur localisation donné en annexe 5,
- Sur piles : la position des repères de nivellement sur piles est définie dans la procédure de suivi des tassements et inclinaisons des appuis du Viaduc de l'Austreberthe, donné en annexe 8 :
  - Repères de nivellement : en pied de pile (voir schémas §3.1)
  - Cibles pour suivi de verticalité : en pied de pile et tête de chevron (voir schéma §4.1) avec la précision suivante :
    - ✓ P1 à P4 : côté Villers-Ecalles
    - ✓ P5 : côté Barentin

Le plan des bornes et piliers de la polygonale aux abords du Viaduc est donné en annexe 6.

➤ **Type de repères :**

- Horizontal : Repères à tête sphérique réf. 11d (L : 37mm - Diam : 9mm, Laiton)



- Vertical : Repères muraux réf. 5f-VA (L : 70mm - Diam : 9mm, Acier Inoxydable)



- Cibles : plaquettes de repérage réfléchissantes réf. RS61 (dim. 60x60mm) auto-collées sur plaque inox (annexe 7).

### 12.2.3 SUIVI TASSEMENT CULEE C6

Voir paragraphe terrassement assainissement profond.

#### **12.2.4 SUIVI TASSEMENT PILE P1**

La zone d'anomalie karstique sous la pile a été traitée par Jet grouting pendant la construction. Il s'agit d'un confortement de sol qui augmente la compacité et la raideur des matériaux et qui prémunit contre toute évolution future de la zone traitée. Les travaux ont fait l'objet d'un suivi renforcé et de contrôles. La conception de ces travaux a été faite pour qu'il n'y ait aucun mouvement futur des sols d'assise et donc de la fondation ; aucun tassement futur de la pile est donc attendu après l'application des charges de service.

Toutes les mesures effectuées en phase travaux jusqu'à la mise en service, selon la procédure donnée en annexe 8, montrent en effet que l'ouvrage et la pile P1 en particulier ne font pas l'objet de mouvements ou tassements qui nécessiteraient une intervention spécifique.

Dans ces conditions, au sens du suivi géotechnique, les mesures topographiques ne sont pas strictement nécessaires.

Toutefois à la demande du concessionnaire, un suivi topographique de la pile P1 sera effectué en phase d'exploitation à partir des points de repère mis en place pendant les travaux, selon la fréquence suivante: tous les 6 mois la première année, puis annuellement pendant 2 ans puis selon la fréquence classique des visites d'inspection générale de l'ouvrage.

#### **12.2.5 APPAREILS D'APPUI**

Les appareils d'appui à pot doivent être contrôlés visuellement annuellement. Dans le cadre de ce contrôle, l'état de surface des platines inox de glissement sera vérifié et le cas échéant devront être nettoyées.

Une visite plus complète des appuis est à prévoir tous les deux ans. L'exploitant devra s'assurer que les déplacements restent dans la capacité de mouvement de la plaque de glissement. Les prescriptions sur l'entretien des appuis à pot sont données en annexe 9 dans le dossier recommandations de pose de FIP.

#### **12.2.6 JOINTS DE CHAUSSEE**

Les préconisations d'entretien des joints de chaussée CIPEC WP 350 du viaduc sont décrites dans le dossier de maintenance donné en annexe 10.

#### **12.2.7 DISPOSITIFS DE RETENUE SUR VIADUC**

Voir paragraphe dispositifs de retenue.

#### **12.2.8 TRANSPEC (LISSE SUPERIEURES AU DROIT DES JOINTS)**

Une inspection des dispositifs de retenue de type TRANSPEC est à prévoir deux fois par ans la première année d'exploitation, puis doit être inspecté une fois par an suivant les préconisations données en annexe 11.

#### **12.2.9 CORNICHES CANIVEAUX, ECRANS PMMA**

La notice d'entretien des corniches établies par Pont Equipement est fournie en annexe 12.

#### **12.2.10 POINTS D'ANCRAGE**

➤ Contrôle annuel des points d'ancrage

### 12.2.11 CONTROLE STRUCTUREL DES PILES

- Contrôle des piles à partir du haut des piles par caméras.
- Utilisation de réservation dans le ferrailage des piles dans chacune des piles permettant la découpe d'un trou d'homme en pied de pile pour intervention à l'intérieur de la structure. Les réservations sont localisées sur les plans de coffrage cités ci-dessous.
  - EXE–GC--VIA–GIE-PCO-1009-D4 Pile P1
  - EXE–GC--VIA–GIE-PCO-1010-D4 Pile P2
  - EXE–GC--VIA–GIE-PCO-1011-D4 Pile P3
  - EXE–GC--VIA–GIE-PCO-1012-D4 Pile P4
  - EXE–GC--VIA–GIE-PCO-1013-D4 Pile P5

### 12.2.12 CHARPENTE METALLIQUE

Les préconisations de VBSC sur l'entretien de la charpente métallique sont données en annexe 13.

## 13. BARRIERE PLEINE VOIE

---

### 13.1 DALLE DE PEAGE

- Fissuration légère: utilisation résine.
- Fissuration profonde : découpe de la zone à traiter suivant calepinage initial et reprise de la dalle par coulage de béton.

### 13.2 AIRE DE JEUX

Contrôle visuel du sol souple aire de jeux et jeux tous les ans

### 13.3 SANITAIRES

- Entretien périodique
- Vérification plomberie

### 13.4 CUVES SDIS

- Fonctionnement cuves SDIS à vérifier (système de remplissage régulé) tous les ans,
- Vannes SDIS à vérifier tous les 6 mois.

Cette vérification est valable aussi pour les cuves situées de part et d'autre du viaduc.

## 14. BATIMENTS

---

### 14.1 BATIMENTS

Pour l'utilisation des équipements ainsi que pour toute opération d'entretien, de maintenance ou de réparation des bâtiments et de ses équipements, scrupuleusement respecter les prescriptions du

Dossier des Interventions Ultérieures sur Ouvrages (DIUO) ainsi que les prescriptions des fiches techniques, avis techniques et tous autres documents compris dans le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE).

A noter :

➤ **Lutte contre incendie :**

Vérification périodique obligatoire (y compris extincteur et désenfumage)

➤ **Toiture :**

- Contrôle étanchéité
- Vérification annuelle des dispositifs de sécurité des personnes (lignes de vie, garde-corps)

➤ **Autres inspections :**

- Contrôles de potabilité de l'eau de consommation : fréquence analyse à préciser
- Entretien disconnecteur eau potable
- Pompes de relevage

## **14.2 STATION FABRICATION SAUMURE :**

Contrôle étanchéité

## **15. AUVENT**

---

- Contrôle structure et fixations de l'auvent dans le cadre des contrôles périodiques d'ouvrages
- Vérification annuelle des dispositifs de sécurité des personnes (lignes de vie, garde-corps)

## **16. EQUIPEMENTS**

---

➤ **FAV :**

- Vérifications périodiques des installations électriques
- Vérification visuelle de l'étanchéité du caisson
- Contrôle fixations
- Nettoyage de la vitre avant
- Mesure de la tension des alimentations
- Nettoyage des filtres (si présents)

➤ **Installations électriques :**

Vérifications périodiques

➤ **Mât radio :**

- Vérifications périodiques des installations électriques
- Contrôle du serrage des fixations de la structure
- Contrôle des lignes de vie

## 17. PLANTATIONS

---

- Participation aux réceptions des plantations et aux périodes d'entretien prévues au marché plantations.
- Gérer l'entretien et la taille des arbres situés à moins de 10 mètres de la voie circulée.
- Fauchage une fois par an.
- Eradication des végétations nuisibles par fauchage ou herbicide suivant dimension. En phase chantier, 2 essences considérées comme invasives ont été identifiées et traitées : la Renouée du Japon et le Buddleia. Les rhizomes et parties aériennes de Renouées du Japon ont été isolés du reste des matériaux de terrassement et déposés en pied de dépôt. Des épaisseurs de matériaux de 4 m minimum ont été mises en œuvre au-dessus des sites de dépôt. Les fiches de levée de point d'arrêt incluant la localisation des sites de dépôt sont jointes en annexe 14. Un suivi annuel de la présence de la Renouée du Japon est à réaliser sur ces sites. Un suivi annuel doit également être réalisé en fond de vallée : la présence de Renouée du Japon en quantité importante à l'amont de l'Austreberthe nécessite une vigilance particulière sur ce site.
- Enlèvement et remplacement des arbres morts.

## 18. SECURITE

---

- Vigilance sur la bretelle d'insertion de Barentin vers Yvetot venant de Rouen en attente de réalisation des travaux.
- Vigilance au droit des zones de transition entre BBTM et BBSG au droit du viaduc.
- Zones de dégagement de visibilité à assurer.

## 19. ANNEXES

---

n°	Désignation
1	Préconisations pour l'entretien des ouvrages d'assainissement du viaduc (PRO_ASS_ENV_ING_NTE_06258_A)
2	Descriptif SOG (EXE_EQU_ENS_ST-_AGR_00058_B4)
3	Plan type de la position des repères sur PI
4	Plan type de la position des repères sur PS
5	Tablier du viaduc - Repères de nivellement
6	Polygonale Viaduc
7	Plaque inox
8	Procédure de suivi des tassements et inclinaisons des appuis du Viaduc de l'Austreberthe (EXE-GC—VIA-GIE-PRO-00003-E4)
9	Recommandations de pose des appareils d'appui à pot FIP
10	Préconisations entretien joints de chaussée viaduc
11	Préconisations entretien dispositif de retenue TRANSPEC
12	Notice entretien Pont Equipement
13	Préconisations entretien charpente métallique
14	Fiches de points d'arrêt relatives au traitement de la Renouée du Japon en phase travaux

---

# ANNEXE 14

---



## FICHE DE LEVEE DE POINT D'ARRET

PA n° 5

Date : 11/12/2013

## AUTOROUTE A150 LIAISON BARENTIN / ECALLES-ALIX

## PLAN D'ASSURANCE ENVIRONNEMENT

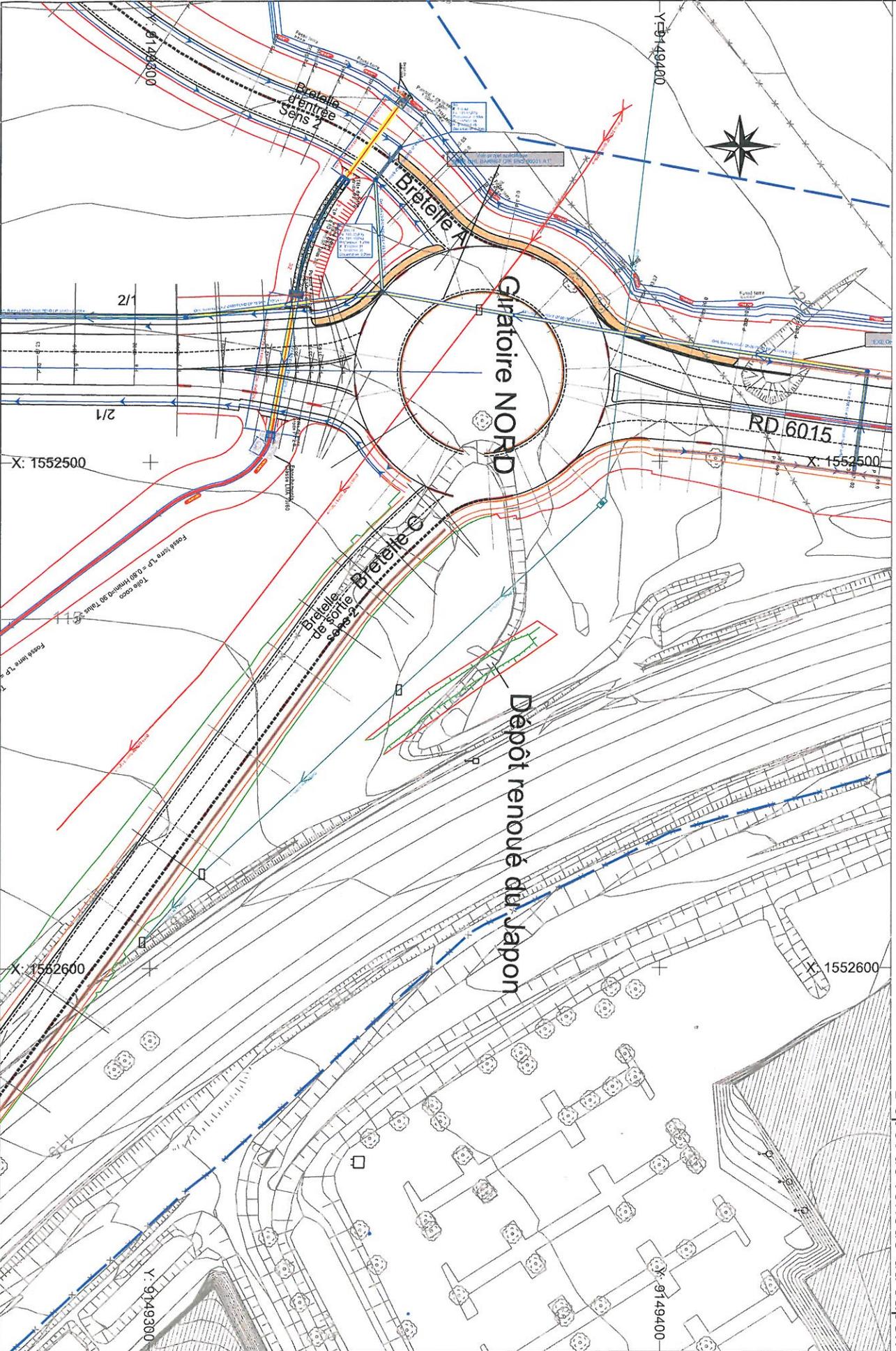
<b>OUVRAGE :</b> RB 31      Bretelle de sortie Nord	<b>Terrassement</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Assainissement</b> <input type="checkbox"/> <b>Rétablissement de communication</b> <input type="checkbox"/> <b>Ouvrages d'Art</b> <input type="checkbox"/> <b>EFE</b> <input type="checkbox"/>
<b>Objet du Point d'arrêt</b> <i>(description de la partie d'ouvrage)</i> Présence d'un station de Renoué du Japon en bordure entre l'A150 actuelle et le bretelle de sortie Nord	<b>Documents associés</b> Photo travaux Plan d'implantation du dépôt
<b>Objectif et seuil requis</b> Élimination de la Renoué du japon	<b>Observations</b> Traitement réalisé conformément à la procédure particulière environnement n°7

INGENIERIE INTEGREE	ENTREPRISE	
<b>POINT D'ARRET LEVE</b> DATE : 12/12/13	Commentaire :	
<b>OUI</b> <input type="checkbox"/>	Chargé Environnement	
<b>NON</b> <input type="checkbox"/>	Date :	
<b>RESERVES</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>OBSERVATION DE L'INGENIERIE INTEGREE</b> Visa et observations de l'Ingénierie Intégrée Vérifier que la profondeur d'enfouissement prévue par la procédure est bien atteinte. Réserve levée le 26/01/15 Date : 12/12/13 Visa : B. P.	

Echelle : 1/1000

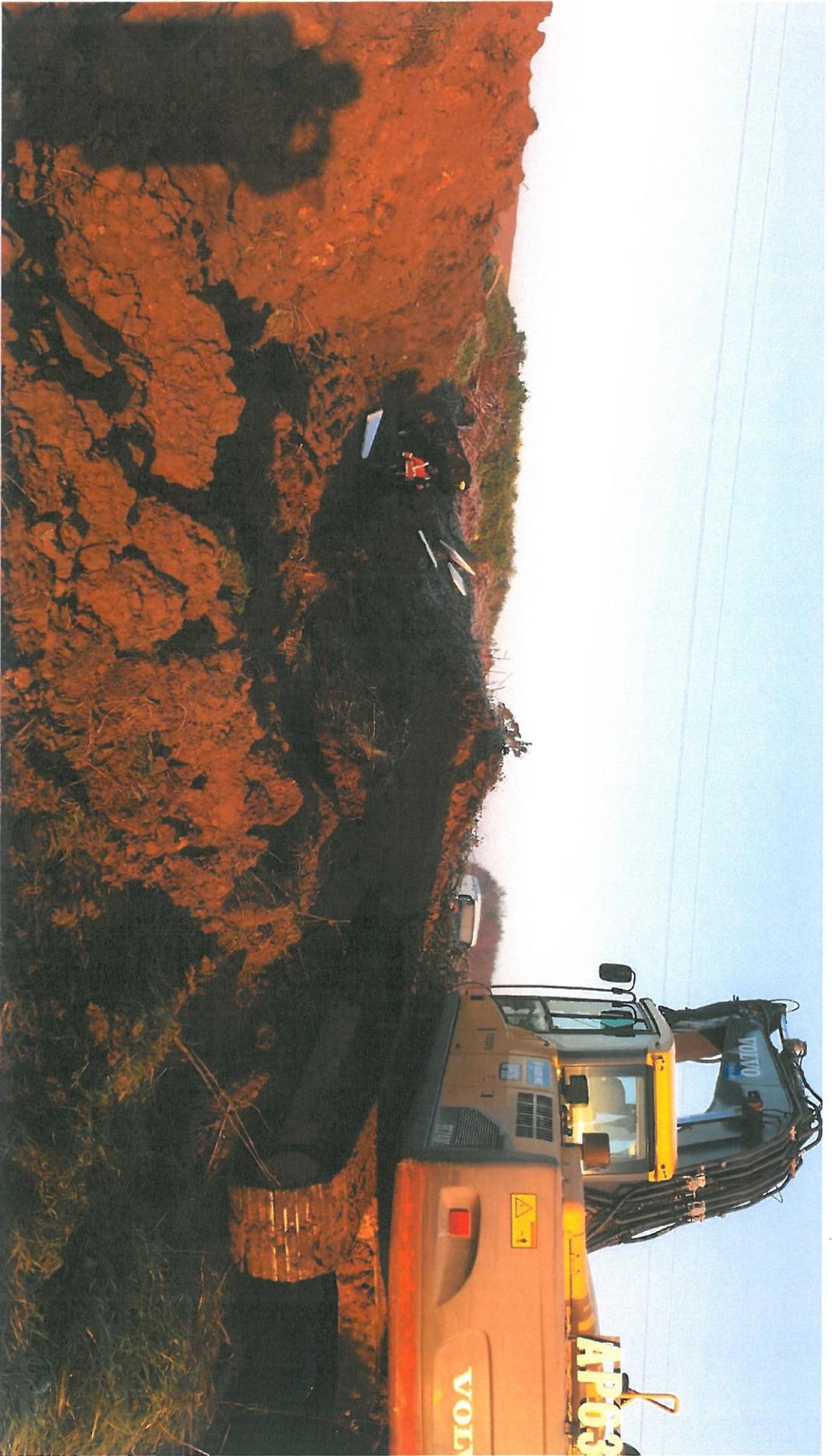
Diffuseur de BARENTIN

Dépôt de renoué du Japon











# FICHE DE LEVEE DE POINT D'ARRET

PA n° 13 /  
Chrono

A150 /  
affaire

28/10/2014  
date

## AUTOROUTE A150 LIAISON BARENTIN / ECALLES-ALIX

### PLAN D'ASSURANCE ENVIRONNEMENT

OUVRAGE : Dépôt RB29 - DB30

Terrassement

Assainissement

Rétablissement de communication

Ouvrages d'Art

EFE

Objet du Point d'arrêt

Documents associés

*(description de la partie d'ouvrage)*

Présence d'une station de Renouée du Japon dans la vallée de l'Austreberthe et sur les berges de l'Austreberthe

Photographie des travaux  
Plan d'implantation du dépôt

Seuils requis et tolérances d'exécution

Observations

*(Références spécifications techniques ou normes)*

EXE\_ENV\_ENS\_GIE\_PPE\_00007

Traitement réalisé conformément à la procédure particulière environnement N°7

POINT D'ARRET LEVE  
(INGENIERIE INTEGREE)  
DATE : 30/10/2014

COMMENTAIRES :

Assistante PE

Directeur de Travaux

OUI

Visa :

Date :

NON

### LEVE DU POINT D'ARRET

RESERVES

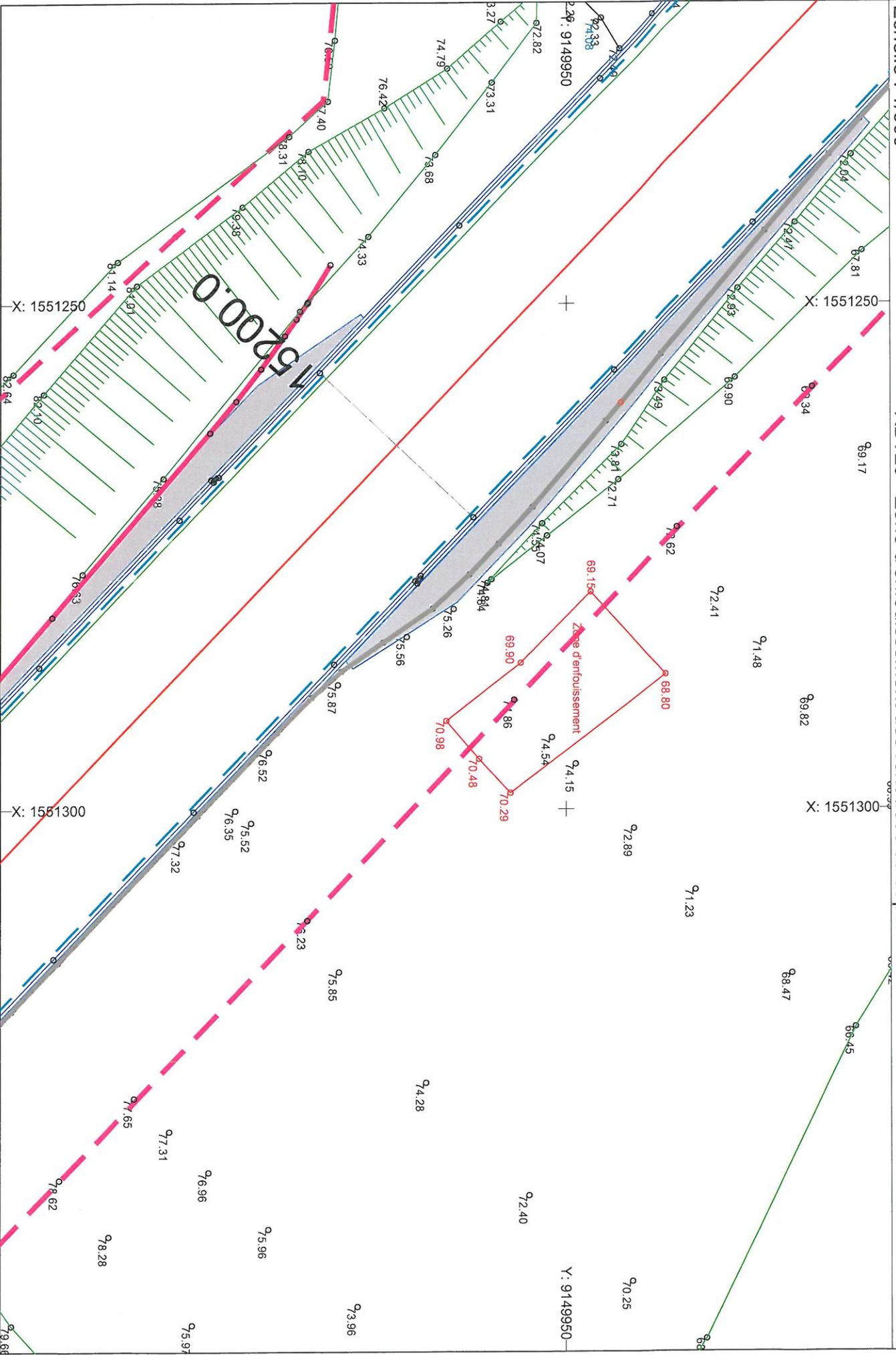
Contrôle Extérieur

Ingénierie Intégrée

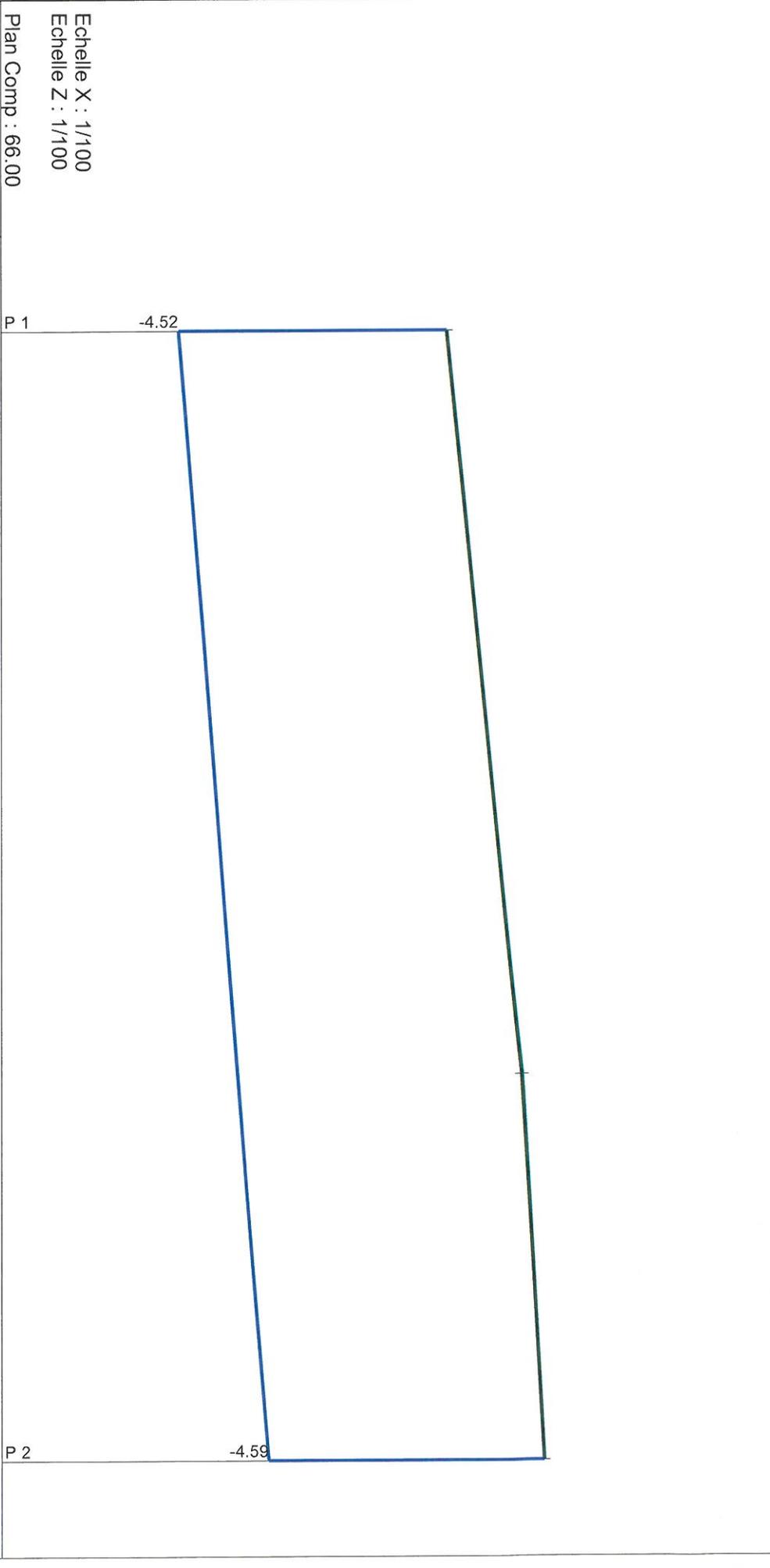
Date :                      Visa :

Visa : Date : 30/10/2014

Copies :



Légende décaissement :



Terrain	Z		D	
		73.49	0.00	0.00
Projet	Z		D	
		74.72	68.98	0.00
		12.59	19.12	19.12
		6.53		
		75.07	70.48	0.00

